

[Portail Québec](#) > [Actualité gouvernementale](#) > [Fil de presse](#) > **Le Plan Accès Justice : pour une justice plus accessible et plus efficace**

Le Plan Accès Justice : pour une justice plus accessible et plus efficace

QUÉBEC, le 29 sept. 2011 /CNW Telbec/ – Le ministre de la Justice et Procureur général, M. Jean-Marc Fournier, annonce aujourd'hui les grandes lignes de son Plan Accès Justice qui contient une série de mesures qui seront graduellement mises en place au cours des prochains mois.

« Je veux que les citoyens du Québec puissent exercer leurs droits. Or, nous savons que la justice est souvent trop lente et trop chère et que cela entraîne ce que j'appellerais un décrochage judiciaire. Nous voulons lutter contre ce phénomène. Le Plan Accès Justice offre aux citoyens du Québec un meilleur accès, plus rapide et moins coûteux, au système de justice », a déclaré le ministre.

Le 25 mai dernier, le ministre Fournier a déjà annoncé son intention de rehausser le nombre de juges à la Cour du Québec de 270 à 290, pour permettre ainsi d'accélérer la cadence des causes entendues par les tribunaux. Par ailleurs, il appuie la Cour supérieure qui a entrepris une démarche similaire auprès du gouvernement fédéral.

L'avant-projet de loi sur le Code de procédure civile du Québec, que le ministre Fournier a déposé à l'Assemblée nationale du Québec aujourd'hui, est issu d'une collaboration avec la magistrature, le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec. Le nouveau code mettra notamment l'accent sur les modes alternatifs de règlement des conflits, permettra une plus grande intervention des juges, assurera un meilleur contrôle des procédures judiciaires et amènera une plus grande autonomie des citoyens relativement à la justice par le rehaussement du seuil maximal de la cour des petites créances de 7 000 \$ à 15 000 \$. Ces mesures, et plusieurs autres proposées au code, permettront de diminuer les procédures, les délais et, de surcroît, les coûts.

En outre, le ministre de la Justice proposera la mise en place d'un Service d'aide à la révision des pensions alimentaires pour enfants (SARPA). Cette mesure répondra aux besoins des parents qui souhaitent une démarche simplifiée et à moindres coûts dans le cadre d'un rajustement des pensions alimentaires pour enfants.

L'aide juridique, l'un des piliers essentiels de l'accès à la justice au Québec, bénéficiera prochainement d'une légère bonification des seuils d'admissibilité. Une réflexion sur l'assurance juridique étendue sera également lancée afin de permettre aux personnes non admissibles à l'aide juridique de recourir aux services d'un avocat.

Enfin, le ministre procédera à l'analyse de l'expérience des centres de justice de proximité, un projet pilote en cours à Rimouski, Québec et Montréal. Ces centres sont des guichets uniques offrant des services gratuits d'information, de soutien et d'orientation par différents acteurs du domaine juridique. À terme, le ministre Fournier envisage d'étendre ce service à toutes les régions du Québec.

« Le Plan Accès Justice est la voie à suivre pour améliorer l'accessibilité des services de notre système de justice ainsi que son efficacité. Avec la collaboration des acteurs et des partenaires du milieu de la justice, je suis confiant que nous saurons faire converger nos efforts pour un système de justice plus accessible aux Québécoises et aux Québécois », a conclu le ministre Jean-Marc Fournier.

Pour plus de renseignements, la population peut consulter le site Internet du ministère de la Justice ou se rendre directement à www.planaccesjustice.ca.

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)



© Gouvernement du Québec, 2009